

en étude

LES PETITS ÉTABLISSEMENTS...

10 %, tel est le pourcentage des « petits » établissements dans l'enseignement catholique identifiés par le service Études et prospective du Sgec. Une étude consacrée aux écoles de moins de 3 classes, aux collèges de moins de 150 élèves et aux lycées de moins de 200 élèves fait le point sur l'ensemble de ces établissements que l'on retrouve sur tout le territoire, en particulier dans les régions plus enclavées (zones montagneuses, zones rurales en voie de désertification, îles).

Leur fragilité économique et leurs difficultés de fonctionnement expliquent, qu'en dix ans, un quart de ces structures aient disparu. Mais on est frappé par la vitalité d'un grand nombre d'entre elles : bonnes performances scolaires et éducatives, dynamisme des équipes, capacité à contourner les problèmes liés à la petitesse... Les petits établissements savent souvent faire de leur taille un atout, notamment dans la prise en charge des publics scolaires les plus fragiles. Cette étude qui a été présentée à la Commission permanente de février 2016, fera l'objet d'une discussion en avril dans cette même instance. Le débat sera centré autour de deux préconisations : le maintien au cas par cas de certains petits établissements, soutenus collectivement et intégrés dans des réseaux ; le regroupement et la fusion, réellement anticipée et accompagnée, des autres.

en application

NOUVELLE RÉPARTITION DES FONDS POUR LA FORMATION INITIALE

Début février, la ventilation finale des fonds alloués par l'État à Formiris pour la formation initiale des 3 688 étudiants de master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) a été arrêtée. Suite à l'arbitrage rendu fin janvier 2016 par le Conseil épiscopal pour l'Enseignement catholique, 92 % des montants sont versés aux instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique (Isfec). Les universités et instituts catholiques membres de l'Udesca perçoivent 8 %. Après la mise en œuvre de diverses opérations de gestion, il reste 8 962 333 euros à attribuer aux Isfec et 635 000 euros pour les universités et les instituts catholiques. Cette répartition se fonde sur la reconnaissance de la spécificité des masters MEEF dont les frais de gestion administrative et les coûts institutionnels relèvent d'un mode de calcul différent de celui des autres masters. L'arbitrage prend aussi en considération la situation financière très délicate des Isfec.

À noter que les coûts des droits d'inscription liés au conventionnement avec les universités publiques sont supportés par les établissements de l'Udesca, sauf pour les étudiants de M2 lauréats des concours qui font l'objet d'une dotation spécifique. Par ailleurs, les étudiants continuent de payer leur scolarité directement aux Isfec, sauf dans le cas d'Isfec intégrés. La part due aux universités et instituts catholiques est calculée à l'euro prêt et pour chaque étudiant – à l'exclusion des lauréats de concours déjà titulaires d'un M2 et qui suivent donc un parcours adapté, élaboré par les Isfec hors MEEF 2. Prenant acte des problèmes financiers posés par la baisse de la subvention de l'État tant aux Isfec qu'aux instituts catholiques, le Conseil épiscopal a invité ces acteurs à amplifier leur collaboration, afin de réduire le coût des MEEF, notamment en évitant de redoubler les démarches administratives. Le Conseil épiscopal compte missionner une personne qualifiée afin de formuler des propositions en la matière.

en déficit

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF : UN SOLDE RÉDUIT DE MOITIÉ

Mauvaise surprise pour les établissements scolaires qui ont reçu, fin février, le solde du financement de l'accompagnement éducatif pour 2014 / 2015.

Ce versement est, en effet, réduit de moitié par rapport à la subvention annoncée. Ce manque à gagner résulte des mesures

de régulation budgétaires subies en 2015 qui n'avaient bien sûr pas pu être anticipées lors de la répartition prévisionnelle de la subvention.

À noter qu'il s'agit là de l'ultime campagne de l'accompagnement éducatif, un dispositif supprimé à compter de l'année 2016.

COLLÈGE : LES ENJEUX DE LA RÉFORME

La réforme du collège continue de susciter des prises de position diverses. L'importance des changements menés simultanément (nouveau socle, nouveaux programmes, réforme du collège) peut certes inquiéter. Et il faut, assurément, entendre les préoccupations des divers acteurs de la communauté éducative. Le Secrétariat général de l'enseignement catholique a cependant souligné l'intérêt de la réforme sur trois points majeurs :

▣ **L'horaire dédié à l'accompagnement personnalisé (AP)**, concernant tous les élèves, de façon à proposer, selon les besoins de chacun, des temps de soutien et d'approfondissement. Cette diversification permet de développer des pratiques pédagogiques adaptées à la pluralité des profils.

▣ **Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)**, de 3 h maximum sur les trois années du cycle 4 du collège (5^e, 4^e, 3^e). Si l'essentiel du temps des collégiens reste donc bien consacré à l'apprentissage des disciplines, dont il faut respecter l'autonomie, les EPI peuvent précisément permettre de découvrir autrement une discipline, jusqu'alors exclusivement étudiée pour elle-même, en la faisant dialoguer avec d'autres matières enseignées au collège. Bien construits, et appuyés sur la réalisation de projets, ils ne se traduiront pas par un affaiblissement des savoirs, mais par une façon différente et complémentaire, de les transmettre et de favoriser leur appropriation.

▣ **L'autonomie donnée aux équipes enseignantes et éducatives** des établissements, notamment dans l'utilisation des 2 h 45 attribuées à chaque division de

collège, et dans la conduite de l'accompagnement personnalisé et des EPI.

En revanche, le Secrétariat général de l'enseignement catholique a très tôt alerté sur la question des langues anciennes et des classes bilangues. L'enseignement des langues anciennes a été rétabli dès la circulaire du 30 juin 2015, en articulant l'EPI « Langues et Cultures de l'Antiquité » avec des enseignements de complément en latin et en grec assurés par les professeurs de lettres classiques.

Progressivement, le maintien des classes bilangues est acquis dans beaucoup de territoires en installant, dès cette année scolaire, l'enseignement d'une autre langue que l'anglais dans de nombreuses écoles primaires, afin de permettre la création des classes bilangues de continuité prévues par les textes. À cet égard, il faut souhaiter que les disparités spatiales observées à ce jour se résorbent au mieux.

TROIS RÉFORMES À TRAVAILLER ENSEMBLE

La nouvelle organisation du collège est à construire en lien avec les autres réformes que sont, notamment, la réforme des cycles et la réforme des programmes. Le cycle 3 articulera, à partir de la prochaine rentrée, les niveaux CM1/CM2 de l'école élémentaire et le niveau 6^e. En bien des lieux, déjà, les équipes collaborent pour construire la progressivité au fil du cycle, en réfléchissant à une plus grande cohérence des stratégies d'apprentissage et d'évaluation. Il faut aider les équipes enseignantes par des initiatives de formation réunissant professeurs des écoles et professeurs de collège.

Les élèves ont beaucoup à gagner dans ce travail d'unification. L'autonomie des équipes enseignantes est aussi mobilisée dans la prise en main des nouveaux programmes. Ceux-ci, en effet, restent certes dans un cadre national, mais la responsabilité individuelle et collective des enseignants est sollicitée pour que la mise en œuvre des programmes soit adaptée à leurs élèves. Là aussi, il s'agit de sortir d'une uniformité abstraite pour personnaliser l'acquisition des connaissances.

Et ces nouveaux programmes, largement retravaillés entre les premiers projets du printemps dernier et les textes définitifs, insistent beaucoup sur les acquisitions fondamentales, notamment à l'école. La place donnée à la mémorisation et aux apprentissages systématiques est renforcée.

QUELLE MISE EN ŒUVRE ET QUELS POINTS DE VIGILANCE ?

Partout en France, les chefs d'établissement et les équipes enseignantes se sont mobilisés. Avant d'entrer dans l'inévitable et exigeant travail de répartition des services, beaucoup d'équipes ont travaillé autour du socle commun et des nouveaux programmes pour se redire les visées de la transmission à l'école et les modalités souhaitables pour la relation éducative.

Bien des collèges ont aussi fait le constat que beaucoup d'actions déjà initiées, allaient permettre assez rapidement de mettre en place l'accompagnement personnalisé et les EPI. Pour renouveler plus fondamentalement les pratiques, d'importants dispositifs de formation sont mis en place depuis le début de l'année civile.

Mais il est des points de vigilance à bien repérer pour accompagner une mise en place sereine des réformes :

▣ **L'autonomie donnée aux établissements** par la réforme du collège doit être réelle. L'enseignement catholique sera attentif à ce que des règles techniques ne viennent pas compromettre l'ouverture décisive impulsée par les textes initiaux.

▣ L'autonomie des établissements va de pair avec la **nécessaire personnalisation des enseignements et des apprentissages**. Là aussi, l'enseignement catholique veillera à ce que des instructions ne visent pas à rétablir une uniformisation inefficace.

▣ L'importance des réformes nécessite un **fort accompagnement des enseignants** par des plans de formation conséquents. Il est indispensable que la formation se joue au plus près du terrain, au sein d'un établissement, ou d'établissements du même bassin. L'enseignement catholique en appelle à ce que les fonds de formation continuent dans la durée à être, en ce domaine, à la hauteur des besoins.

La réforme suppose de la part des chefs d'établissement et des professeurs un travail considérable. Sa mise en place s'avère complexe, et suppose des évolutions non négligeables dans les esprits comme dans les pratiques. Mais, bien menée, elle peut permettre l'approfondissement d'une réelle ambition pour le collège.

À TÉLÉCHARGER

Prochainement sur le site www.enseignement-catholique.fr, retrouvez le document : « La réforme du collège en pratique » avec des exemples d'expérimentations et d'initiatives menées dans les établissements scolaires.

en témoignage

LOGANN VINCE, professeur et référent du niveau de 5^e au collège Saint-Joseph, à Ploudalmézeau (29)

“ L'enjeu de cette réforme est sa véritable mise en place. Il ne s'agit pas de faire du travail disciplinaire déguisé mais qu'enfin les disciplines se croisent au sein du temps scolaire et que l'élève puisse être rejoint dans ses besoins sur des temps identifiés.

Au sein du petit groupe de pilotage constitué dans notre établissement, je pousse pour la remontée de projets, de thématiques, d'organisation par les enseignants, pour éviter tout cadre imposé d'en haut et avoir seulement une régulation in fine.

Depuis septembre, des pages collaboratives numériques ont été créées pour recueillir les idées et un premier projet collaboratif regroupant huit disciplines a déjà démarré en classe de 5^e. Là où c'est inédit, c'est que chacun essaie de faire en sorte que le projet rejoigne sa discipline et ne soit pas un à côté : si cela laisse un peu plus de flou, cela suscite aussi de l'engagement et de l'intérêt. »

BRUNO CHAUVINEAU, censeur du collège à l'institution Sainte-Marie d'Antony (92)

“ Cette réforme nous permet de revisiter nos propres pédagogies, en lien avec les professeurs d'école et de lycée de notre ensemble scolaire, et de redonner aux équipes de l'autonomie. Tout l'enjeu est de se hâter sereinement ! Six temps pédagogiques ont été mis en place depuis juillet dernier pour les accompagner en étant un peu original : il ne s'agit pas de balayer le passé mais de repartir de l'intuition des fondateurs pour relire nos pratiques et apporter des réponses nouvelles. Ensemble, nous avons choisi les EPI que l'on proposera niveau par niveau, les disciplines qui y interviendront, et nous nous sommes mis d'accord sur l'utilisation des 2 h 45 qui ne sont pas fléchées. Nous les utiliserons pour de la co-animation, du travail en petits effectifs, et pour le maintien du latin-grec ainsi que de l'approfondissement linguistique. Afin que les enseignants puissent investir pleinement les EPI et l'AP, la composition des équipes pédagogiques sera donnée le 30 mars. C'est la première fois que cela se fait aussi tôt dans l'année. »

PHILIPPE PARÉ, directeur diocésain de Mayenne (53)

“ Deux niveaux se conjuguent dans la mise en œuvre de la réforme : le niveau régional (avec la réunion des chefs d'établissement et du recteur et trois rencontres organisées avec les inspecteurs pédagogiques régionaux pour former des référents au sein des directions diocésaines) et le niveau diocésain (chaque référent a constitué un groupe de pilotage au service des chefs d'établissement, chacun étant ensuite invité à constituer son propre comité de pilotage local pour la mise en place de la réforme).

Parallèlement, ont été organisées : une journée pour les équipes de collège afin de rappeler l'enjeu de cette réforme, celui d'être pilotée par le sens, en lien avec notre liberté pédagogique, éducative et organisationnelle ; trois journées de formation pour les professeurs relais de collège avec Formiris et un temps de sensibilisation à destination des chefs d'établissement du 1^{er} degré. Cette réforme est une chance : elle permet précisément de mettre en œuvre ce qui était en marge dans les équipes en termes de projets et d'aller plus loin dans notre spécificité ! »

en interview



D.R. LES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES AU CŒUR DES TERRITOIRES

*Philippe Poussin,
secrétaire général*

du Cneap, revient sur l'actualité de l'enseignement agricole : Salon de l'agriculture, réforme du collège en partie appliquée dans son réseau et congrès des 19 et 20 mai prochains.

Quel bilan faites-vous du Salon de l'agriculture qui vient de se terminer ?

Un bilan mitigé. Le salon s'est déroulé dans un contexte de crise agricole qui l'a fortement impacté. Malgré tout, il y a eu plusieurs temps forts pour l'enseignement agricole catholique.

Pour la première fois, une délégation de quinze évêques s'est rendue au salon et a fait étape sur votre stand...

C'est extrêmement positif. Je leur ai présenté notre réseau puis nous avons échangé de façon informelle, en petits groupes. La majorité d'entre eux venait d'un diocèse rural et connaissait au moins un lycée agricole présent sur leur territoire. D'autres, comme l'évêque d'Ajaccio, souhaitent découvrir la spécificité de notre enseignement. Ce fut l'occasion pour eux de voir que nous étions un interlocuteur institutionnel reconnu par les autres partenaires (syndicats agricoles, chambres d'agriculture...).

Vous avez tenu un point presse sur les éléments de la réforme du collège que les 4^{es} et 3^{es} de l'enseignement agricole ont déjà mis en œuvre ?

L'idée était de montrer en effet que depuis

près de 30 ans, nous appliquons un certain nombre d'éléments de cette réforme. Nous n'avons rien inventé mais nous avons une antériorité d'expérience sur ce sujet.

Deux chefs d'établissement et deux élèves ont pu expliquer comment ils pratiquent l'interdisciplinarité et la pédagogie de projet. Nous avons aussi annoncé notre volonté de créer à titre expérimental une classe de 5^e. Une annonce qui a fait le buzz... J'ai reçu depuis une dizaine de mails de chefs d'établissement se disant intéressés. Nous porterons cette demande officiellement au ministère de l'Agriculture pour qu'il la relaie auprès du ministère de l'Éducation nationale, seul autorisé à nous délivrer cette autorisation à titre expérimental.

Les 19 et 21 mai aura lieu votre congrès annuel. Quel en sera le thème ?

« Éduquer, former et agir pour nos territoires ». Nous souhaitons montrer qu'un établissement agricole est un acteur de son territoire et a une mission éducative qui va au-delà de la mission d'enseignement. Nous avons la tâche d'animer ce territoire, d'y créer du lien social. Dans un petit village rural, on peut imaginer que le lycée soit aussi le lieu de dépôt de pain ou celui où l'on vient prendre un cours de zumba ou se connecter à internet. Cela se fait déjà dans quelques-uns de nos établissements mais nous aimerions que cela se généralise. Je l'ai évoqué avec les évêques lors de leur venue.

en cohérence

FRAIS DE SCOLARITÉ

La convention collective des salariés des établissements privés, signée le 7 juillet 2015, prévoit que les établissements accordent à leurs personnels une réduction, plafonnée à 30 %, de la contribution familiale versée au titre de la scolarisation de leurs enfants. Pour manifester l'unité de la communauté professionnelle, la Commission permanente du 17 décembre 2015 a recommandé que cette réduction prévue par la convention collective s'applique aussi aux enseignants en fonction dans l'établissement, au titre des enfants scolarisés dans le même établissement, sauf difficultés économiques de la structure.

en alerte

ADMISSION POST BAC, DES CHANGEMENTS PROBLÉMATIQUES

Le secrétaire général de l'enseignement catholique a adressé un courrier à la ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur pour l'alerter des conséquences regrettables des nouvelles modalités du système de pré-inscription Admission Post Bac (APB), et déplorer l'absence de concertation préalable.

La mise en place de vœux groupés priorise en effet le choix d'une filière sur le choix d'un établissement. Cette logique facilite les flux des candidatures entre les universités, au détriment de la liberté de choix des lycéens et menace aussi certaines filières, qui risquent d'être délaissées pour des raisons purement stratégiques. La problématique de la réaffectation des bacheliers méritants, au titre de la mesure dite des 10 %, inquiète également l'enseignement catholique qui ne peut entrer dans un système d'affectation.

DOCUMENTS EPISCOPAT RÉENCHANTE AUSSI L'ÉCOLE

La Conférence des évêques de France consacre le numéro de mars de *Documents Épiscopat* au Réenchantement de l'École. Pascal Balmand apporte dans cette revue de nouveaux éclairages à cette dynamique qui mobilise les acteurs de l'école catholique depuis la rentrée. Les tutelles diocésaines et congréganistes, ainsi que les chefs d'établissement, en recevront un exemplaire. Disponible sur commande : m-sarkissian@enseignement-catholique.fr

